



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le six du mois d'Octobre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARGENTIERE, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Mairie de Largentière, sous la présidence de M. DURAND Jean Roger, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. DURAND Jean Roger, Mme ANJOLRAS Huguette, M. PAUL André, et M. GUILLEMIN Alban adjoints, Mme. FRAY Monique, M. ROSE Hermand, Mme OUZEBIHA Arlette, M. TOULOUSE Thierry, Mme. VILLALONGA Marie-Laure, Mme LEPVRIER Isabelle, M. VILLALONGA Jérémie, Mme SOBOUL Josette, M. LAIDI Bouzid, Mme FOURNET Claudine, Mme VILLARD Milène et Mme OLIVIER Juliette.

Absent excusé : Mme MAIGRON Agnès, et M. VIDAL Vincent.

Absent : Mme MARTIN Emanuelle

Procurations : Mme MAIGRON Agnès a donné procuration à M. GUILLEMIN Alban et M. VIDAL Vincent à M. PAUL André.

Le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal

Secrétaire de séance : Mme. Huguette ANJOLRAS.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

OBJET : N° 2025 - 043 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AUTORISEES PAR LA LOI (ART.L.2122-22 DU CGCT) :

La commune n'usera pas de son droit de préemption lors de la vente à :

- par Maître GIBERT Mathieu, notaire à PRIVAS (07 000), de la parcelle cadastrée B 2209, d'une superficie totale de 290m², quartier du bédéret, appartenant à Monsieur AIT HELAL Saadi, domicilié à JOYEUSE, au N°6 les Jardins de Jales.
- Madame CARRIERE Sandrine, domiciliée 31 rue du Lac à VERNEUIL SUR SEINE (78 480), par Maître Nathalie HUMBERT-MIGLIORE, notaire à AUBENAS (07 200), de la parcelle cadastrée D 227, d'une superficie totale de 135m², (lot 3 et 8), Place Fernand de Rochemure, appartenant à Monsieur Bernard CAUVIN, domicilié à CHASSIERS, 539 chemin de l'Usine, quartier les Mariolles.
- La SCI BARAKKA, domiciliée 114 rue Aristide Briand à LEVALLOIS PERRET (92 300), par Maître Nathalie HUMBERT-MIGLIORE, notaire à AUBENAS (07 200), de la parcelle cadastrée D 227, d'une superficie totale de 135m² (lot 1, 2, 4, 5, 6 et 7), Place Fernand de Rochemure, appartenant à Monsieur Bernard CAUVIN, domicilié à CHASSIERS, 539 chemin de l'Usine, quartier les Mariolles.
- La SCI LA MINE, domiciliée 128 route de Vente Cual à LARGENTIERE (07 110), par Maître Florian MASSENET, notaire à VILLENEUVE DE BERG (07 170), de la parcelle cadastrée A 1158, d'une superficie totale de 8232m², au quartier Montredon, appartenant à la Société Civile Immobilière « DES JULIENNES » domiciliée à CHASSIERS, lieu dit les Juliennes.
- Monsieur Cédric BARTHELEMY, domicilié 809 rue Saint Valère à ARPENANS (70 200), par Maître Pierre-Jean DOURS, notaire à AUBENAS (07 200), des parcelles cadastrées B 2098 et 2125, d'une superficie totale de 2052m², au quartier les Chaulnes, appartenant à madame EL ATTAB Kheira domiciliée à VESSEAUX (07 200), 641 chemin des Rousses.
- Monsieur Mathis PAULIN, domicilié 5 route des mines à PRIVAS (70 200), par Maître Florian MASSENET, notaire à VILLENEUVE DE BERG (07 170), de la parcelle cadastrée D 369, d'une superficie totale de 190m², (pour 335/1000, appartement de 76.6m²) au n°8 de la place Paul Mercier, appartenant à la société civile LINEA domiciliée à LARGENTIERE, 8 place Paul Mercier.

- Monsieur Mathias BELLINO, domicilié 605 chemin de Saint Pierre à MOLLANS SUR OUVEZE (26 170), par Maître Solenne de VILLARTAY, notaire à COLOMBES (92 700), des personnes d'une superficie totale de 24 210m², au quartier de Baille, appartenant à la CSEC RATP domiciliée à BAGNOLET (93 170), 68 avenue Gambetta.
- Monsieur David MAURIN, domicilié 193 Impasse de la courbe la vavre à LA BRIDOIRE (73 520), par Maître Claudia ZAFFUTO, notaire à LA VOULTE (07 800), de la parcelle cadastrée D402, d'une superficie totale de 200m², au N°1 de la rue des Récollets, appartenant à madame Stéphanie ALLAIGRE domiciliée à St MAURICE EN CHALENCON (07 190), 1365 route du Cheylard.
- Au terme d'une consultation menée le 03 Mars 2025, en vue de la fourniture d'un logiciel de gestion du cimetière communal, et après l'étude des propositions reçues, il est décidé de conclure un marché avec :
 - o ADIC INFORMATIQUE, 30 702 UZES, pour un montant de :
 - 7 550,84€ HT soit 9 061,01€ TTC pour le logiciel
 - 408€ HT soit 489,60€ TTC pour la maintenance

La dépense sera imputée au budget primitif 2025.
- Au terme d'une consultation menée le 24 Mars 2025, en vue du nettoyage des bâtiments communaux (Mairie, Gymnase, Salle multigénérationnelle du Ginestet et l'espace culturel), et après l'étude des propositions reçues, il est décidé de conclure un marché avec :
 - o L'entreprise WAY, BP 30 à Rosières 07260 pour :
 - - Mairie
 - - Gymnase
 - - Salle multigénérationnelle du Ginestet
 - - Espace culturel

La dépense sera imputée au budget primitif 2025.
- Au terme d'une consultation N°475TX1-3, lancée le 10 Avril 2025, et à l'issue de la procédure de la réception des candidatures et des offres, et de leur analyse réalisée par le SDEA, mandataire de la commune, il est décidé de conclure le marché :
 - o 475TX 1-3 à l'entreprise ARCHEDODUNUM, pour un montant de 195 131,82€ HT
- Au terme d'une consultation menée en Juillet 2025, en vue de la téléphonie et Internet dans les bâtiments communaux, et après l'étude des propositions reçues, il est décidé de conclure un marché avec :
 - o AUDITELECOM, 136 rue Etienne Falconet 72 000 LE MANS, pour un montant de :
 - 384,00€ HT soit 460,80€ TTC pour les abonnements et communications
 - 206,50€ HT soit 247,80€ TTC pour la partie location de matériel

La dépense sera imputée au budget primitif 2025.
- Au terme d'une consultation menée le 11 Septembre 2025, en vue de travaux d'élagage, et après l'étude des propositions reçues, il est décidé de conclure un marché avec :
 - o LA BUCHERIE ARDECHOISE, 860 Chemin des Brugieres 07 200 St Etienne de Fontbellon pour un montant de : 12 190,00€ HT

La dépense sera imputée au budget primitif 2025.

Nombre de conseillers en exercice :

19

Nombre de présents:

13

Nombre de votants:

15

Pour :

15

Contre :

00

Abstention :

00

La Secrétaire de séance

Huguette ANJOLRAS



Fait et délibéré à Largentière, le jour, mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

A Largentière, le 06 Octobre 2025,

Le Maire,

Jean Roger DURAND

Le Maire de LARGENTIERE certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine, prescrit par l'article 56 de la loi du 5 avril 1883 et qu'il n'est survenu aucune réclamation. Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance.